

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1659

11 juillet 2013

SOMMAIRE

4IP Fund Management S.A.	79632	Pareto Sicav	79587
Akabi	79596	Parker Holding S.A.	79589
Aragon	79595	Parnasse 2460 S.A. SPF	79589
Atoll Investments S.A.	79596	Portofino Trust Inc.	79588
AUSY Luxembourg PSF S.A.	79596	Porzentrum S.à r.l.	79588
Auteuil Lux Investments S.A.	79588	Power Equity Investments S.A.	79588
Bakapa S.à r.l.	79595	Premier Recruitment S.à r.l.	79590
Balymalbe Holding S.A. - SPF	79595	Protectio & Immo S.à r.l.	79589
BayernInvest Luxembourg S.A.	79596	PVV SICAV	79589
Bosa Hotel & Resort S.A.	79592	Q8 Veinen Sàrl	79590
BPI Lux S.à r.l.	79594	Quiver S.A.	79590
BTX Management S.à r.l.	79595	Quiver S.A.	79590
Budget Travel Holdings S.à r.l.	79594	REACFIN Luxembourg S.A.	79587
Bureau Modugno S.à r.l.	79594	Realico International Sàrl	79592
C.F.N. Gestion S.A.	79593	Redi Investments S.A.	79592
HMS Lux S.A.	79613	Rencast Invest S.A.	79593
ID-Services S.A.	79611	Renova Concept Sàrl	79591
Mawashi Geri S.A.	79612	REU Lux 2 S.à r.l.	79592
Mawashi Geri S.A.	79632	RI-Invest S.A.	79589
Mawashi Geri S.A. - SPF	79612	Ristretto Holdings S.à r.l.	79590
Morton Fininvest Holding S.A., SPF	79623	Ristretto Investments S.à r.l.	79591
Mowilux SA	79632	Roland KNEIP ET CIE	79591
Naxyris S.A.	79586	Rose Holdings S.à r.l.	79593
NBIM Louis S.à r.l.	79586	Rubicon Austria 1 Lux S.à r.l.	79595
NBIM Nerva S.à r.l.	79586	Sandstrom Metals & Energy (Luxembourg)	79591
NBIM Otto NKE S.à r.l.	79586	Trier Core S.A.	79594
NBIM Otto W1 S.à r.l.	79587	Trikus S.A., SPF	79614
NBIM Otto W3 S.à r.l.	79587	TwentyTwo Group Holding	79597
NFM Trading S.A.	79586	Umwelttechnik-Consult Rakolux GmbH	79592
NIH Zeta Management S.à r.l.	79595	VGI-Lux S.A.	79594
Nouvelle Santander Telecommunications	79593	White Hills Management & Co S.C.S.	79609
Orient-Express Luxembourg Investments S.à r.l.	79587	Y Investments	79623

Naxyris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 148.513.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2013067860/13.

(130083442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

NBIM Louis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 160.745.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013067864/10.

(130083260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

NBIM Nerva S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 172.917.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013067865/10.

(130083150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

NBIM Otto NKE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 171.594.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013067866/10.

(130083259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

NFM Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 47.909.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER
Notaire

Référence de publication: 2013067870/11.

(130083364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

NBIM Otto W1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 171.609.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013067868/10.

(130083167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

NBIM Otto W3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 171.592.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013067869/10.

(130083166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Orient-Express Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 148.684.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2013067878/11.

(130083595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Pareto Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 152.898.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 mai 2013.

Référence de publication: 2013067899/10.

(130083391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

REACFIN Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 169.088.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 24 mai 2013

Première et unique résolution:

L'assemblée décide de changer le siège social de 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg, vers
6, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg

Luxembourg, le 24 mai 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013067940/13.

(130083163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Portofino Trust Inc., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 31, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 88.506.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 mai 2013.

Référence de publication: 2013067912/10.

(130083168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Porzentrum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5241 Sandweiler, 44, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 23.423.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013067913/14.

(130083825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Power Equity Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 164.710.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie à Luxembourg le 15 mai 2013 a nommé un administrateur supplémentaire, Monsieur Denis BREVER, domicilié professionnellement au 18, Rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Le mandat lui est octroyé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013067915/12.

(130083866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Auteuil Lux Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 144.831.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 18 avril 2013

Il ressort notamment des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 18 avril 2013 que:

La cooptation de Monsieur Alain ROBILLARD, employé privé, né le 2 février 1946 à Bobigny (France) et demeurant au 30, rue Beres, L- 1232 Howald, en tant qu'administrateur, en remplacement de Monsieur Alain LEFEVRE, démissionnaire, est ratifiée.

Le mandat de Monsieur Alain ROBILLARD est reconduit pour une nouvelle période statutaire de un an jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2014.

Fait à Luxembourg, le 18 avril 2013.

Certifié sincère et conforme

POUR AUTEUIL LUX INVEST S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013068134/18.

(130084098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Parker Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 26.952.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PARKER HOLDING S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013067900/11.

(130083412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Parnasse 2460 S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 163.102.

Rectificatif remplaçant la mention déposée au Registre du Commerce le 22/05/2012 avec la référence: L120083503

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013067902/11.

(130083425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

PVV SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 82.676.

Der (konsolidierte) Jahresabschluss vom 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von
Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für PVV SICAV

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2013067927/12.

(130083358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Protectio & Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9150 Eschdorf, 31, A Klatzber.

R.C.S. Luxembourg B 130.274.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013067926/10.

(130083512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

RI-Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 172.283.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 mai 2013.

Référence de publication: 2013067948/10.

(130083596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Premier Recruitement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5240 Sandweiler, 15A, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 146.751.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2013067916/11.

(130083837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Quiver S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 64.617.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2013.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013067930/11.

(130083175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Quiver S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 64.617.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2013.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013067931/11.

(130083176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Ristretto Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 103.437.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jan Willem Overheul

Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2013067935/11.

(130083814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Q8 Veinen Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9412 Vianden, 11, rue de la Frontière.

R.C.S. Luxembourg B 171.710.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013067932/10.

(130083515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Ristretto Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 101.673.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jan Willem Overheul

Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2013067936/11.

(130083852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Renova Concept Sàrl, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-4275 Esch-sur-Alzette, 6, plce de la Paix.

R.C.S. Luxembourg B 177.448.

OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE

Je soussigné David MALMONTE, Directeur de la société Concept Immo LTD immatriculée à Londres (Limited Company "société à responsabilité limitée" enregistrée au registre Companies House au N° 8539000:) souhaite créer la succursale Renova Concept SARL à 6 Place de la Paix, L-4275 Esch sur Alzette.

Cette succursale aura pour objet le commerce et autres services. La date de démarrage de l'activité est prévue pour le 27/05/2013.

Le représentant de la succursale au Grand-Duché de Luxembourg sera Monsieur David MALMONTE. Il a le pouvoir de signature et tous les pouvoirs au sein de la succursale et vis à vis des tiers.

David MALMONTE

Directeur

Référence de publication: 2013067934/17.

(130083711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Roland KNEIP ET CIE, Société en Commandite simple.

Siège social: L-6940 Niederanven, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 18.721.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013067938/10.

(130083578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Sandstrom Metals & Energy (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 162.633.

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique de la Société en date du 18 avril 2013 que Madame Annick Magermans a démissionné de sa position de gérante de catégorie A de la Société avec effet au 22 mai 2013.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société est maintenant composé comme suit:

- Mr. Scott Mc Kinlay, comme gérant de catégorie A de la Société;
- Mme Krysta Rehaag comme gérante de catégorie B de la Société; et
- Mr. Christophe Maillard comme gérant de catégorie B de la Société.

Le 27 mai 2013.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013067956/16.

(130083458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Bosa Hotel & Resort S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 40.999.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 mai 2013.

Référence de publication: 2013068165/10.

(130084009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Realtico International Sarl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: CHF 101.595,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 110.770.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013067942/10.

(130083720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

REU Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 117.673.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 mai 2013.

Référence de publication: 2013067946/10.

(130083186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Redi Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 138.402.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2013.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013067943/11.

(130083174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Umwelttechnik-Consult Rakolux GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4167 Esch-sur-Alzette, 9, Sentier de Kayl.

R.C.S. Luxembourg B 113.752.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.

EXPERT COMPTABLE - FIDUCIAIRE

31, OP DER HECKMILL - L-6783 GREVENMACHER

Signature

Référence de publication: 2013068029/13.

(130083377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Rose Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 21.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 167.802.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1173 du 10 mai 2012.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ROSE HOLDINGS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013067951/14.

(130083184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Rencast Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 100.991.

Messieurs les Actionnaires

Par la présente, nous vous prions de bien vouloir accepter notre démission en qualité de Commissaire aux Comptes de votre société avec effet immédiat.

FIDALPHA S.A.

Marcel KRIER

Référence de publication: 2013067945/12.

(130083419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Nouvelle Santander Telecommunications, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 158.505.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NOUVELLE SANTANDER TELECOMMUNICATIONS

Paddock Corporate Services

Référence de publication: 2013067873/11.

(130083402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

C.F.N. Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 20, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 143.390.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 28/05/2013.

Pour la société

C.F.N GESTION S.A.

20, Esplanade - L-9227 Diekirch

Adresse postale:

B.P. 80 - L-9201 Diekirch

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013068174/17.

(130084679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

VGI-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5495 Wintrange, 38, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 147.335.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde einregistriert und am 30.04.2013 beim Handels- und Firmenregister unter der Nummer L130067909 hinterlegt, sowie am 27.05.2013 korrigiert.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Wintrange, den 27.05.2013.

Référence de publication: 2013068034/11.

(130083808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Bureau Modugno S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3313 Bergem, 130, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 35.889.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013068154/10.

(130084114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Trier Core S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 24, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 156.295.

AUSZUG

Es geht aus der ausserordentliche Generalversammlung vom 23. Mai 2013 hervor dass:

Die Generalversammlung beschliesst den Sitz von der Gesellschaft von 15, Esplanade de la Moselle L-6637 Wasserbillig nach 24, route de Luxembourg L-6633 Wasserbillig zu verlegen.

Für gleichlautenden Auszug

Référence de publication: 2013068014/12.

(130083251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

BPI Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 109.368.634,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.
R.C.S. Luxembourg B 121.672.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 mai 2013.

Référence de publication: 2013068166/10.

(130084582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Budget Travel Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 102.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 161.998.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 mai 2013.

Référence de publication: 2013068153/10.

(130084743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

**BTX Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. NIH Zeta Management S.à r.l.).**

Capital social: DKK 93.221,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 166.914.

Les comptes annuels, pour la période du 6 février 2012 (date de constitution) au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 mai 2013.

Référence de publication: 2013068171/11.

(130084741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Rubicon Austria 1 Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 125.025.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 mai 2013.

Référence de publication: 2013067939/10.

(130083161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Balymalbe Holding S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 103.379.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 mai 2012.

Référence de publication: 2013068157/10.

(130084144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Bakapa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3737 Rumelange, 29, rue Henri Luck.
R.C.S. Luxembourg B 129.740.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-3737 Rumelange, le 28 mai 2013.

Monsieur André Bousser

Gérant

Référence de publication: 2013068156/12.

(130084644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Aragon, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 150.708.

Die Bilanz zum 30. November 2012 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 30. November 2012 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 21.05.2013.

Anell / Tiburzi.

Référence de publication: 2013068125/11.

(130084264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

BayernInvest Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 37.803.

Mit Beschluss vom 28. März 2013 bestimmt der Verwaltungsrat Herrn Jörg Schwanitz, 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, mit Wirkung zum 01. April 2013 für unbestimmte Zeit als neuen Geschäftsführer der BayernInvest Luxembourg S.A..

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 28. Mai 2013.

Katja Mertes-Tegebauer / Diana Hartke.

Référence de publication: 2013068148/12.

(130084334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

AUSY Luxembourg PSF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Jean Fischbach.

R.C.S. Luxembourg B 73.496.

EXTRAIT

Le conseil d'administration, dans ses résolutions du 24 mai 2013, a renouvelé le mandat du réviseur d'entreprises:

- GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., société anonyme, cabinet de révision agréé, 83, Pafebruch, L-8308 Capellen, RCS Luxembourg n° B43298.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 28 mai 2013.

Pour AUSY LUXEMBOURG PSF S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2013068133/16.

(130084742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Atoll Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 92.306.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement n°682/13 rendu en date du 16 mai 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes les opérations de liquidation judiciaire de la société ATOLL INVESTMENTS S.A., inscrite au n° RCS B92.306, ayant eu son siège social à L-1212 Luxembourg, 3, rue des bains, pour insuffisance d'actif.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Liquidateur nommé

Me Vincent ALLENO

Référence de publication: 2013068132/16.

(130084416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Akabi, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5959 Hesperange, 15, rue Roger Wercollier.

R.C.S. Luxembourg B 164.399.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Akabi Sàrl

Signature

Référence de publication: 2013068117/11.

(130083965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

TwentyTwo Group Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 177.414.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the third day of May.

Before us, Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Daniel Rigny, born in Woippy (France) on 20 September 1969, residing at 43 West Health Drive; NW11 7QG, London, United Kingdom,

duly represented by Maître Victorien Hémary, Avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in London, on 2nd May 2013.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name "TwentyTwo Group Holding" (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares**Art. 5. Share Capital.**

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by:

- One thousand two hundred fifty (1,250) series 1 A shares (the "A Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;

- One thousand two hundred fifty (1,250) series 2 A Shares with a nominal value of one euro (EUR 1 each;
- One thousand two hundred fifty (1,250) series 3 A Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;
- One thousand two hundred fifty (1,250) series 4 A Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;
- One thousand two hundred fifty (1,250) series 5 A Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;
- One thousand two hundred fifty (1,250) series 6 A Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;
- One thousand two hundred fifty (1,250) series 7 A Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;
- One thousand two hundred fifty (1,250) series 8 A Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;
- One thousand two hundred fifty (1,250) series 9 A Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each; and
- One thousand two hundred fifty (1,250) series 10 A Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own Shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares (the "Shares") represented by one (1) class of Shares (the A Shares) sub-divided in series numbered from one (1) to ten (10), each of them having the same nominal value.

6.2 The Shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

6.5 The series 1 A Shares, series 2 A Shares, series 3 A Shares, series 4 A Shares, series 5 A Shares, series 6 A Shares, series 7 A Shares, series 8 A Shares, series 9 A Shares, and series 10 A Shares shall not be convertible into other series of A Shares.

6.6 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of A Shares including by the cancellation of one or more entire series of A Shares through the repurchase and cancellation of all the A Shares in issue in such series. In the case of repurchases and cancellations of series of A Shares such cancellations and repurchases of A Shares shall be made in the alphabetical order (starting with the series 1 A Shares).

6.7 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a series of A Shares (in the order provided for in article 6.6.), such series of A Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such series to the Available Amount (as defined below) and the holders of A Shares of the repurchased and cancelled series of A Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined below) for each A Share of the relevant series held by them and cancelled.

6.8 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount (as defined below) by the number of A Shares in issue in the series of A Shares to be repurchased and cancelled.

6.9 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers on the basis of the relevant interim accounts of the Company as of a date not earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant series of A Shares. The Total Cancellation Amount for each series 1 A Shares, series 2 A Shares, series 3 A Shares, series 4 A Shares, series 5 A Shares, series 6 A Shares, series 7 A Shares, series 8 A Shares, series 9 A Shares, and series 10 A shall be the Available Amount of the relevant series at the time of the cancellation of the relevant series unless otherwise resolved by the board of managers provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount. The board of managers can choose to include or exclude in its determination of the Total Cancellation Amount, the freely distributable share premium either in part or in totality.

6.10 The Available Amount shall be the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholder of the relevant series of A Shares would have been entitled to dividend distributions according to article 22 of these articles of association, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share premium (up to the amount of L) and legal reserve reduction relating to the series of A Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses), (ii) any sums to be placed into undistributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these articles of association, each time as set out in the relevant interim accounts and (iii) any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that: $AA = (NP + P + CR) - (L + LR + LD)$. Whereby: AA= Available Amount; NP= net profits (including carried forward profits and share premium); P= any freely distributable reserves; CR = the amount of the share premium reduction and legal reserve reduction relating to the series of A Shares to be cancelled; L= losses (including carried forward losses); LR = any sums to be placed into undistributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these articles of association; LD = any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP.

6.11 Upon the repurchase and cancellation of the A Shares of the relevant series, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

Art. 7. Register of Shares - Transfer of Shares.

7.1 A register of Shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per Share. In case a Share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until such representative has been appointed.

7.3 The Shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the Shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of Shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the Shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the Shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased shareholder.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of Shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and Vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds Shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and Powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the Company shall be managed by a board of managers composed of at least one (1) A manager (the "A Manager") and at least two (2) B managers (the "B Managers").

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole manager".

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, Removal and Term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

17.6 In case of plurality of managers, decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting and comprising the positive vote of at least one (1) A Manager and one (1) B Manager. The chairman, if any, shall have a casting vote.

17.7. The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by one (1) A Manager and one (1) B Manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by one (1) A Manager and one (1) B Manager.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 19. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of any one (1) A Manager and one (1) B Manager, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and Supervision

Art. 20. Auditor(s).

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

20.5. An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 22. Annual accounts and Allocation of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2. Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

22.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of Shares they hold in the Company.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and Assimilated premiums.

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of Shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on the thirty-first of December 2013.

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and Payment

The twelve thousand five hundred (12,500) A Shares issued have been subscribed as follows:

Daniel Rigny, above mentioned, paid an aggregate amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) which shall be allocated as follows:

- One thousand two hundred fifty (1,250) series 1 A Shares;
- One thousand two hundred fifty (1,250) series 2 A Shares;
- One thousand two hundred fifty (1,250) series 3 A Shares;
- One thousand two hundred fifty (1,250) series 4 A Shares;
- One thousand two hundred fifty (1,250) series 5 A Shares;
- One thousand two hundred fifty (1,250) series 6 A Shares;
- One thousand two hundred fifty (1,250) series 7 A Shares;
- One thousand two hundred fifty (1,250) series 8 A Shares;
- One thousand two hundred fifty (1,250) series 9 A Shares; and
- One thousand two hundred fifty (1,250) series 10 A Shares,

with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, representing the aggregate amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) shall be allocated to the share capital of the Company.

The A Shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Proof of the existence and the value of the above-mentioned contribution has been produced to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company, has passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:

- Daniel Rigny, born in Woippy (France) on 20 September 1969, residing at 43 West Health Drive; NW11 7QG, London, United Kingdom, as A Manager,

- Hana Witzke, born in Dusseldorf (Germany) on 22 April 1979, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as B Manager, and

- Camille Wisniewski, born in Nancy (France) on 28 December 1978, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as B Manager.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le troisième jour du moi de mai.

Par-devant nous, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Daniel Rigny, né à Woippy (France), le 20 septembre 1969, résidant au 43, West Health Drive, NW11 7QG, London, United Kingdom,

dûment représenté par Maître Victorien Hémerly, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 2 mai 2013.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Le comparant a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'il souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Twenty Two Group Holding» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), représenté par:

- Mille deux cent cinquante (1,250) parts sociales de catégorie A de série 1 (les "Parts Sociales de Catégorie A") ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune;
- Mille deux cent cinquante (1,250) Parts Sociales de Catégorie A de série 2 ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune;
- Mille deux cent cinquante (1,250) Parts Sociales de Catégorie A de série 3 ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune;
- Mille deux cent cinquante (1,250) Parts Sociales de Catégorie A de série 4 ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune;
- Mille deux cent cinquante (1,250) Parts Sociales de Catégorie A de série 5 ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune;
- Mille deux cent cinquante (1,250) Parts Sociales de Catégorie A de série 6 ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune;
- Mille deux cent cinquante (1,250) Parts Sociales de Catégorie A de série 7 ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune;
- Mille deux cent cinquante (1,250) Parts Sociales de Catégorie A de série 8 ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune;

- Mille deux cent cinquante (1,250) Parts Sociales de Catégorie A de série 9 ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune; et

- Mille deux cent cinquante (1,250) Parts Sociales de Catégorie A de série 10 ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres Parts Sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales (les «Parts Sociales») représenté par une catégorie de Parts Sociales (les Parts Sociales de Catégorie A) sous-divisée en séries numérotées de un (1) à dix (10) ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 Les Parts Sociales de Catégorie A de série 1, les Parts Sociales de Catégorie A de série 2, les Parts Sociales de Catégorie A de série 3, les Parts Sociales de Catégorie A de série 4, les Parts Sociales de Catégorie A de série 5, les Parts Sociales de Catégorie A de série 6, les Parts Sociales de Catégorie A de série 7, les Parts Sociales de Catégorie A de série 8, les Parts Sociales de Catégorie A de série 9, et les Parts Sociales de Catégorie A de série 10 ne pourront être converties en d'autres séries de Parts Sociales de Catégorie A.

6.6 Le capital social de la Société pourra être réduit par annulation de Parts Sociales de Catégorie A y compris par l'annulation d'une ou plusieurs séries entières de Parts Sociales de Catégorie A en rachetant et annulant toutes les Parts Sociales de Catégorie A émises dans la(es) série(s) concernée(s). Dans les cas de rachat et d'annulation de séries de Parts Sociales de Catégorie A, de tels annulations et rachats de Parts Sociales de Catégorie A devront être réalisés dans l'ordre alphabétique (en commençant par les Parts Sociales de Catégorie A de série 1).

6.7 Dans le cas où le capital social serait réduit par le rachat et l'annulation d'une série de Parts Sociales de Catégorie A (dans l'ordre prévu par l'article 6.6), cette série de Parts Sociales de Catégorie A donnera droit aux détenteurs de ces parts sociales, au pro rata de leur participation dans cette série, au Montant Disponible (tel que défini ci-dessous) et les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A des séries rachetées et annulées recevront de la Société un montant égal au Montant de la Valeur d'Annulation par Part Sociale (telle que défini ci-dessous) pour chaque Part Sociale de Catégorie A de la série concernée, détenue et annulée.

6.8 La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total de l'Annulation (tel que défini ci-dessous) par le nombre de Parts Sociales de Catégorie A émises dans les séries de Parts Sociales de Catégorie A devant être rachetées et annulées.

6.9 Le Montant Total de l'Annulation sera un montant déterminé par le conseil de gérance sur la base des comptes intermédiaires de la Société arrêtés à une date qui ne saurait être antérieure à huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation des séries de Parts Sociales de Catégorie A concernées. Le Montant Total de l'Annulation pour chacune des Parts Sociales de Catégorie A de série 1, des Parts Sociales de Catégorie A de série 2, des Parts Sociales de Catégorie A de série 3, des Parts Sociales de Catégorie A de série 4, des Parts Sociales de Catégorie A de série 5, des Parts Sociales de Catégorie A de série 6, des Parts Sociales de Catégorie A de série 7, des Parts Sociales de Catégorie A de série 8, des Parts Sociales de Catégorie A de série 9, et des Parts Sociales de Catégorie A de série 10 correspondra au Montant Disponible des séries correspondantes au moment de l'annulation desdites séries à moins d'une décision contraire du conseil de gérance pour autant que le Montant Total de l'Annulation ne soit jamais plus élevé que le Montant Disponible. Le conseil de gérance peut décider d'inclure ou d'exclure les primes d'émission librement distribuable en partie ou en totalité lors de la détermination du Montant Total de l'Annulation.

6.10 Le Montant Disponible signifie le montant total du bénéfice net de la Société (ce qui inclut le bénéfice reporté) dans la mesure où l'associé détenteur de la série de Parts Sociales de Catégorie A applicable aurait eu le droit de bénéficier de distributions de dividendes, conformément à l'article 22 des statuts, augmenté de (i) toute réserve librement distribuable et (ii) le cas échéant, du montant des primes d'émission (jusqu'à un montant égal à P) et de la réduction de la réserve légale en relation avec la série de Parts Sociales de Catégorie A à annuler mais diminué par (i) toute perte (y compris les pertes reportées), (ii) toute somme à placer en réserve(s) non-distribuables conformément aux dispositions de la loi ou des statuts, chaque fois qu'indiqué dans les comptes intermédiaires applicables et (iii) tous dividendes cumulés et impayés dans la mesure où le BN n'a pas déjà été diminué par ces derniers (afin d'écartier tout doute, sans double comptage) de sorte que: $MD = (BN + B + RC) - (P + RL + DL)$. Où: MD = Montant Disponible; BN = bénéfice net (y compris le bénéfice reporté et la prime d'émission); B = toute réserve librement distribuable; RC = le montant de la réduction du capital et de la réduction de réserve légale en relation avec la catégorie de parts sociales à annuler; P = toute perte (en ce compris les pertes reportées); RL = toute somme à placer en réserve(s) non-distribuable(s) conformément aux dispositions de la loi ou des présents statuts; DL = dividendes cumulés et impayés dans la mesure où le BN n'a pas déjà été diminué.

6.11 Une fois que les Parts Sociales de Catégorie A des séries concernées auront été rachetées et annulées, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera exigible et payable par la Société.

Art. 7. Registre des Parts Sociales - Transfert des Parts Sociales.

7.1 Un registre des Parts Sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par Part Sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette Part Sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les Parts Sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de Parts Sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les Parts Sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants à une majorité des trois quarts du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les Parts Sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant ou à tout autre héritier légal de l'associé décédé.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et Vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de Parts Sociales qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et Pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, la Société sera gérée par un conseil de gérance composé d'au moins un (1) gérant de catégorie A (le «Gérant de Catégorie A») et au moins deux (2) gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, Révocation des gérants et Durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

17.6 En cas de pluralité de gérants, les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance et comprenant le vote positive d'au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, dispose d'une voix prépondérante.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; Procès-verbaux des décisions du gérant unique.

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B.

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/ auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et Surveillance**Art. 20. Commissaire - Réviseur d'entreprises agréé.**

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de Parts Sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et Primes assimilées.

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation**Art. 24. Liquidation.**

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui

fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de Parts Sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2013.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et Paiement

Les douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Catégorie A émises ont été souscrites comme suit:

Daniel Rigny, susmentionné, a payé un montant global de douze mille cinq cent euro (EUR 12.500,-) qui sera alloué comme suit:

- Mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de catégorie A de série 1;
- Mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Catégorie A de série 2;
- Mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Catégorie A de série 3;
- Mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Catégorie A de série 4;
- Mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Catégorie A de série 5;
- Mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Catégorie A de série 6;
- Mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Catégorie A de série 7;
- Mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Catégorie A de série 8;
- Mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Catégorie A de série 9; et
- Mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Catégorie A de série 10,

ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, représentant un montant globale de douze mille cinq cent euro (EUR 12.500,-) qui sera alloué intégralement au capital social de la Société.

Toutes les Parts Sociales de Catégorie A ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Résolutions de l'associé unique

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

2. Le(s) personne(s) suivante(s) est (sont) nommée(s) gérant pour une durée indéterminée:

- Daniel Rigny, né à Woippy (France) le 20 Septembre 1969, résidant au 43 West Health Drive, NW11 7QG, Londres, Royaume-Uni, en tant que Gérant de Catégorie A.
- Hana Witzke, né à Dusseldorf (Allemagne) le 22 Avril 1979, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en tant que Gérant de Catégorie B.
- Camille Wisniewski, né à Nancy (France) le 28 Décembre 1978, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en tant que Gérant de Catégorie B.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du comparant que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire du comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. HÉMERY, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 06 mai 2013. Relation: DIE/2013/5874. Reçu soixante-quinze (75,-) euros

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 27 mai 2013.

Référence de publication: 2013068015/661.

(130083389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

White Hills Management & Co S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 177.398.

STATUTES

Excerpt of the deed of incorporation dated 23.04.2013

1. Partners.

I. Greenock S.à r.l., a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée) registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 161.195, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (the "Limited Partner");

II. White Hills Management SCOSA, a Luxembourg cooperative company organized as public limited company (société coopérative, organisée come une société anonyme), whose registration with the Luxembourg trade and companies register is pending, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (the "General Partner").

2. Liability of the General Partner and the limited partners. The General Partner, White Hills Management SCOSA is jointly and severally liable for all liabilities of the Partnership.

Limited partners are only liable up to the amount they promised to contribute to the Partnership.

3. Legal form. The company exists in the form of a limited partnership (société en commandite simple).

4. Name. The name of the Partnership is "White Hills Management & Co S.C.S.".

5. Purpose. The Partnership is established for the purpose of holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

The Partnership may also act as a partner or shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entity and act as director or manager in entities in which it holds a participation or in which companies belonging to the same group of companies as the Company hold a participation.

The Partnership may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Partnership.

The Partnership may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form, subject to the provisions of the law.

The Partnership may carry out any activities which it considers useful for the accomplishment of its purpose and which are directly or indirectly connected with it.

6. Registered office. The registered office of the Partnership is set at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred by decision of the general partner, which shall be filed and published in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

7. Management and General Partner's powers. The Partnership shall be exclusively managed by the General Partner.

The general partner is vested with the broadest powers to act in the name of the Partnership and to take any actions necessary or useful to fulfil the Partnership's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by the partnership agreement to the partners.

The general partner may appoint one or several ad hoc agents in order to perform specific tasks.

The agents shall only be liable for the execution of the mandate given to them.

8. Dealing with third parties. The Partnership shall be bound toward third parties for the acts falling within the Partnership's corporate purpose by the sole signature of the General Partner or by the sole signature of any agent to whom such signatory power may have been delegated by the General Partner within the limits of such delegation.

9. Capital and Units. The capital of the Partnership is set at one thousand euro (EUR 1,000), represented by nine hundred ninety-nine (999) ordinary units and one unlimited unit, each having a nominal value of one euro (EUR 1), of which:

- one (1) unlimited unit has been subscribed and fully paid up by White Hills Management SCOSA for the price of one euro (EUR 1); and

- nine hundred ninety-nine (999) ordinary units have been subscribed and fully paid up by Greenock S.à r.l. for the price of nine hundred ninety-nine euro (EUR 999).

10. Duration and Liquidation of the Partnership. The Partnership is incorporated for an unlimited period of time.

It may be dissolved at any time and with or without cause by resolution of the partners adopted in the manner required for an amendment of the partnership agreement.

Death, dissolution, legal incapacity, dismissal, resignation, impediment, bankruptcy or any other similar event regarding the general partner shall not cause the dissolution of the Partnership.

11. Financial Year. The financial year of the Partnership shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Partnership and terminate on the thirty-first of December 2013.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes: Auszug des Gründungsaktes

1. Gesellschafter.

I. Greenock S.à r.l., eine luxemburgische Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer 161.195, mit Sitz in 40, avenue Monterey, L-2163 Luxemburg (der „Kommanditist“);

II. White Hills Management SCOSA, eine luxemburgische Genossenschaft in der Form einer Aktiengesellschaft (société cooperative organisée comme une société anonyme), deren Eintragung im Handelsregister Luxemburg noch aussteht, mit Sitz in 40, avenue Monterey, L-2163 Luxemburg (der „Komplementär“).

2. Haftung des Komplementärs und der Kommanditisten. Der Komplementär, White Hills Management SCOSA, haftet gesamtschuldnerisch für alle Verbindlichkeiten der Kommanditgesellschaft.

Kommanditisten haften nur bis zur Höhe des Betrages, den sie zur Einlage in die Kommanditgesellschaft zugesagt haben.

3. Rechtsform. Die Gesellschaft besteht in Form einer Kommanditgesellschaft (société en commandite simple).

4. Name. Der Name der Kommanditgesellschaft ist „White Hills Management & Co S.C.S.“.

5. Zweck. Zweck der Kommanditgesellschaft ist das Halten von Beteiligungen jeglicher Art an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form der Investition, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise, sowie deren Übertragung durch Verkauf, Tausch oder in anderer Form und die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihrer Beteiligungen.

Die Kommanditgesellschaft kann auch als Aktionär mit unbeschränkter oder beschränkter Haftung für die Schulden und Verpflichtungen jeder luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaft und als Direktor oder Geschäftsführer von Gesellschaften handeln, in welchen sie eine Beteiligung hält oder welche der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören.

Die Kommanditgesellschaft kann des Weiteren für Gesellschaften, in welchen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung oder Rechte jeglicher Art hält oder welche der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören Garantien geben, Sicherheiten einräumen, Kredite gewähren oder diese auf jede andere Weise unterstützen.

Die Kommanditgesellschaft kann, außer im Wege eines öffentlichen Angebotes, in jeder Form Gelder aufbringen, insbesondere durch Aufnahme von Darlehen in jeglicher Form, im Einklang mit den gesetzlichen Vorschriften.

Die Kommanditgesellschaft kann alle Tätigkeiten vornehmen, die ihr zur Erreichung ihrer Zwecke förderlich erscheinen und die direkt oder indirekt damit in Verbindung stehen.

6. Sitz. Der Sitz der Kommanditgesellschaft ist in 40, avenue Monterey, L-2163, Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg. Der Sitz kann durch einen Beschluss des Komplementärs verlegt werden, der im Einklang mit den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner aktuellen Fassung (das „Gesetz von 1915“) hinterlegt und veröffentlicht werden muss.

7. Verwaltung und Geschäftsführungsbefugnisse des Komplementärs. Die Kommanditgesellschaft wird ausschließlich durch den Komplementär geleitet.

Der Komplementär verfügt über die weitestgehenden Befugnisse im Namen der Gesellschaft zu handeln und alle Handlungen vorzunehmen, die zur Erfüllung des Gesellschaftszwecks notwendig oder nützlich sind, mit Ausnahme der durch das Gesetz von 1915 oder durch den Partnerschaftsvertrag den Partnern vorbehaltenen Befugnisse.

Der Komplementär kann einen oder mehrere Bevollmächtigte zur Ausführung bestimmter Aufgaben ernennen. Die Bevollmächtigten haften nur für die Durchführung ihres Mandates.

8. Geschäfte mit Dritten. Die Kommanditgesellschaft wird gegenüber Dritten für Handlungen, die in den Bereich des Gesellschaftszwecks der Kommanditgesellschaft fallen, durch die Einzelunterschrift des Komplementärs oder durch die Einzelunterschrift eines beliebigen Bevollmächtigten, dem diese Vollmacht durch den Komplementär übertragen wurde, verpflichtet.

9. Kapital und Anteile. Das Gesellschaftskapital der Kommanditgesellschaft beträgt eintausend Euro (EUR 1 000) aufgeteilt in neunhundertneunundneunzig (999) Kommanditanteile und einen Komplementäranteil, mit einem Nominalwert von einem Euro (EUR 1) pro Anteil, von denen:

- ein (1) Komplementäranteil durch White Hills Management SCOSA zum Preis von einem Euro (EUR 1) gezeichnet und vollständig eingezahlt wurde; und neunhundertneunundneunzig (999) Kommanditanteile durch Greenock S.à r.l. zum Preis von neunhundertneunundneunzig Euro (EUR 999) gezeichnet und vollständig eingezahlt wurden.

10. Dauer und Liquidation der Kommanditgesellschaft. Die Kommanditgesellschaft wird für unbegrenzte Dauer gegründet.

Sie kann jederzeit und ohne Begründung durch einen Beschluss der Kommanditisten aufgelöst werden, welcher in der für eine Satzungsänderung erforderlichen Form gefasst wird.

Die Kommanditgesellschaft wird weder durch den Tod, die Auflösung, die Geschäftsunfähigkeit, den Rücktritt, den Konkurs, die Insolvenz oder ein vergleichbares, des Komplementärs betreffendes Ereignis, aufgelöst.

11. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr der Kommanditgesellschaft beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres. Das erste Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am Tag der Gründung der Kommanditgesellschaft und endet am 31. Dezember 2013.

Référence de publication: 2013068041/120.

(130083058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

ID-Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9142 Burden, 7, rue Jean Melsen.

R.C.S. Luxembourg B 105.979.

DISSOLUTION

L'an deux mil treize, le seize mai.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

Monsieur Jean-Pierre BARTOCCI, né le 29 septembre 1953 à Villerupt (France), demeurant à L-4912 Bascharage, 43 rue du Bois;

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'actionnaire unique de la société anonyme ID-SERVICES S.A.

établie et ayant son siège social à L-9142 Burden, 7 rue Jean Melsen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.979.

Ladite partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes ainsi que les résolutions prises par l'assemblée générale:

La société a été constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Georges d'HUART, alors notaire de résidence à Pétange, en date du 15 décembre 2004, publié au Mémorial C numéro 536 du 4 juin 2005, et n'a pas été modifié par la suite.

La Société a un capital souscrit de trente et un mille cinq cents euros (31.500.-€) représenté par cent (100) actions, chacune d'une valeur nominale de trois cent quinze euros (315.-€).

II. La partie comparante déclare et décide expressément de dissoudre et liquider la société à compter de ce jour, celle-ci ayant cessé toute activité.

III. La partie soussignée connaît parfaitement la situation financière et les statuts de la société.

IV. La partie soussignée, actionnaire unique de la prédite société, se considérant comme liquidateur de la dite société, déclare avoir réglé ou provisionné tout le passif de la société et déclare répondre personnellement et solidairement de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à ce jour.

V. La partie soussignée donne décharge expresse aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de l'acte notarié.

VI. La partie soussignée approuve encore par les présentes les comptes de la dite société.

VII. La liquidation de la société est par conséquent achevée.

VIII. Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq (5) années à l'adresse de l'ancien siège social.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent à la somme de MILLE TROIS CENTS EUROS (1.300.-€).

A l'égard du notaire instrumentant toutefois, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes sont solidairement tenus du paiement des frais, dépenses et honoraires résultant des présentes.

Déclarations générales

La partie comparante déclare que le notaire instrumentant leur a expliqué tous les effets et toutes les conséquences du présent acte. Elles ont persisté à procéder par le présent acte et ont déclaré décharger le notaire instrumentant de toute conséquence et responsabilité éventuelle pouvant découler du présent acte.

DONT ACTE, fait est passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signés: J-P. BARTOCCI, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 mai 2013. Relation: EAC/2013/6344. Reçu soixante-quinze euros 75.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, LE 27 mai 2013.

Référence de publication: 2013068364/52.

(130084134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

**Mawashi Geri S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Mawashi Geri S.A. - SPF).**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 32.114.

—
L'an deux mille treize, le dix-sept mai.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "MAWASHI GERI S.A.-SPF", établie et ayant son siège à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, constituée suivant acte du notaire Marc ELTER de Luxembourg en date du 13 novembre 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 117 du 10 avril 1990, modifiée une dernière fois suivant acte du notaire Joseph ELVINGER de Luxembourg en date du 10 décembre 2010, publié au dit Mémorial, Numéro 410 du 2 mars 2011, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 32.114,

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Christelle Demichelet, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 43, boulevard Prince Henri,

qui désigne comme secrétaire Sophie Becker, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 43, boulevard Prince Henri,

L'assemblée choisit comme scrutateur Jean-Pierre Van Keymeulen, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Changement de statut pour adopter le régime des sociétés de participations financières ainsi que son objet social et modification subséquente de l'article 2 des statuts de la société.

2. Changement de la dénomination sociale de la Société;

3. Modification afférente du premier alinéa de l'article 1 des statuts de la Société;

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'abandonner le statut de société de gestion de patrimoine familial ("SPF") et d'adopter le régime des sociétés de participations financières ("SOPARFI"), ainsi de modifier l'objet social de la société et en conséquence de modifier l'article 2 des statuts de la société qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou qui sont de nature à en favoriser l'extension ou le développement."

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale de la Société de «MAWASHI GERI S.A.-SPF» en «MAWASHI GERI S.A.».

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée choisit de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 1 des statuts de la Société pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. Premier alinéa.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de MAWASHI GERI S.A."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: DEMICHELET, BECKER, VAN KEYMEULEN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 mai 2013. Relation: LAC / 2013 / 22711. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 28 mai 2013.

Référence de publication: 2013068459/64.

(130084436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

HMS Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 36-38, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 10.559.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du mardi 30 avril 2013

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 30 avril 2013 que:

1) L'Assemblée a décidé d'accepter, avec effet immédiat, la démission de l'administrateur en fonction, Monsieur BONNICI Roland, demeurant à 16 rue de la Chapelle, L 8017 Strassen, de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué.

2) L'Assemblée a décidé de nommer, avec effet immédiat:

- Monsieur EDWARDS Russell né le 02/01/1959 à Sutton (GB), demeurant à 116 avenue Pasteur, L-2309 Luxembourg, nouvel administrateur de la société.

Le nouvel administrateur termine le mandat de son prédécesseur qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2014.

3) L'Assemblée a décidé d'appeler aux fonctions d'Administrateur les personnes suivantes:

- Monsieur RINDONE Gabriel, né le 21/12/1972 à Metz (FR), demeurant 26 rue GD Charlotte, L-7209 Walferdange
- Monsieur Patrick PICCO, né le 21/09/1970 à Udine (IT), demeurant à 15 rue de Luxembourg, L-8360 Goetzingen, nouvel administrateur de la société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2013.

4) L'Assemblée a décidé d'appeler aux fonctions d'Administrateur-délégué la personne suivante:

- Monsieur RINDONE Gabriel, né le 21/12/1972 à Metz (FR), demeurant 26 rue GD Charlotte, L-7209 Walferdange
Le mandat d'administrateur-délégué prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2013.

4) L'Assemblée a décidé d'appeler au poste de Commissaire la personne suivante:

- La société à responsabilité limitée DELOITTE S.à r.l, immatriculée auprès du Registre de Commerce de Luxembourg sous le n° B67895, établie et ayant son siège social à 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Un Mandataire

Référence de publication: 2013068346/35.

(130084092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Trikus S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 177.405.

—
STATUTES

In the year two thousand thirteen on the tenth of May.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED

SGG S.A., having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 65.906,

hereby represented by Mr Christian DOSTERT, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated May 6th, 2013 (the Proxyholder).

The said proxy, after having been signed «ne varietur» by the Proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a public limited liability company ("société anonyme") which is hereby incorporated:

Art. 1. Form and Name.

1.1 There is hereby established a public limited liability company ("société anonyme") (the Company) which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 11 May 2007 introducing the family wealth management company (société de gestion de patrimoine familial) (the Law on SPF) and by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law on Companies), as well as by the present articles of association (the Articles).

1.2 The Company will exist under the name of "TRIKUS S.A., SPF".

1.3 The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand- Duchy of Luxembourg.

2.2 It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

2.3 Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited duration.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 4. Corporate objects.

4.1 The sole object of the Company, to the exclusion of any commercial activity, is the acquisition, holding, management and disposal of, on the one hand, financial instruments within the meaning of the law of 5 August 2005 on financial guarantee contracts, and, on the other hand, of cash and assets of any kind held in a bank account.

A financial instrument within the meaning of the law of 5 August 2005 on financial guarantee contracts it is to be understood (a) all securities and other instruments, including, but not limited to, shares in companies and other instruments comparable to shares in companies, participations in companies and units in collective investment undertakings, bonds and other forms of debt instruments, certificates of deposit, loan notes and payment instruments; (b) securities which give the right to acquire shares, bonds or other instruments by subscription, purchase or exchange; (c) term financial

instruments and instruments giving rise to a cash settlement (excluding instruments of payment), including money market instruments; (d) all other instruments evidencing ownership rights, claim rights or securities; (e) all other instruments related to financial underlyings, indices, commodities, precious metals, produce, metals or merchandise, other goods or risks; (f) claims related to the items described in sub-paragraph a) to e) above or any rights pertaining to these items, whether these financial instruments are in physical form, dematerialised, transferable by book entry or delivery, bearer or registered, endorseable or not and regardless of their governing law.

4.2 Generally speaking, the Company may implement any measure of surveillance or control and carry out any operation or transaction which it deems necessary or useful for the accomplishment and the development of its corporate object in the broadest manner possible, provided that the Company does not interfere in the management of the companies in which it holds participations.

Art. 5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital is set at thirty-one thousand euros (EUR 31,000) consisting of three hundred ten (310) ordinary shares with a par value of one hundred euros (EUR 100) each.

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 Shares may only be held by qualified investors as defined in article 3 of the Law on SPF.

6.2 The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the opinion of the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, at the opinion of the Shareholders, subject to the restrictions foreseen by Law on Companies.

6.3 The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all person(s) claiming a right to such share(s) has/have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s). The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-propriétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.4 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law on Companies.

Art. 7. Meetings of the shareholders of the Company.

7.1 In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

7.2 In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

7.3 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the first Wednesday of the month of June, at 2.00 pm. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

7.4 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

7.5 Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

7.6 Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 8. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices.

8.1 The notice periods and quorum provided for by Law on Companies shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

8.2 Each share is entitled to one vote.

8.3 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

8.4 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

8.5 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 9. Management.

9.1 The Company shall be managed by a sole Director in case of a sole Shareholder, or by a Board of Directors composed of at least three (3) members in case of plurality of Shareholders, their number being determined by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the General Meeting. Director(s) need not to be shareholder(s) of the Company. In case of plurality of directors the General Meeting may decide to create two categories of directors (A Directors and B Directors).

9.2 The Director(s) shall be elected by the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders by the General Meeting, for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The director(s) shall be eligible for reappointment.

9.3 In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the General Meeting may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 10. Meetings of the Board.

10.1 In case of plurality of directors, the Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

10.2 The Board of Directors shall meet upon call by, at least, the chairman or any two directors or by any person delegated to this effect by the directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason of urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

10.3 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

10.4 The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

10.5 Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the Board of Directors shall not have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.

10.6 Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.7 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

10.8 This article does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 11. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law on Companies or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 12. Delegation of powers.

12.1 The Board of Directors may appoint one delegate to the day to day management of the Company, who need not to be neither a shareholder neither a Directors, who will have the full power to act in the name of the Company concerning the day to day management.

12.2 The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 13. Binding signatures.

13.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters only by (i) the joint signatures of any two members of the Board or the Sole Director, or (ii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

13.2 In case of directors of category A and category B, the Company will be bound by the joint signature of any A Director together with any B Director.

Art. 14. Conflict of interests.

14.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

14.2 Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

14.3 In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 15. Statutory Auditor(s).

15.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)), or, where requested by the Law on Companies, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.2 The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 16. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January of each year and shall terminate on the 31st of December of the same year.

Art. 17. Allocation of profits.

17.1 From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5.3 above.

17.2 The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

17.3 The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law on Companies.

Art. 18 Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 19. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law on Companies.

Art. 20. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law on SPF and the Law on Companies for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

- The first business year begins on this day and ends on the 31st of December 2013.
- The first annual General Meeting will be held in 2014.

Subscription - Payment

The Articles of the Company having thus been established, the Sole Shareholder, prenamed, represented as stated above, hereby declares (i) to be a qualified investor within the meaning of article 3 of the Law on SPF and (ii) to subscribe to the three hundred ten (310) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares are paid up by the Sole Shareholder to an extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000) paid by the Sole Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Law on Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Law on Companies.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at one thousand and fifty Euro (EUR 1.050,-).

Resolutions of the sole shareholder

The Sole Shareholder, prenamed, represented as stated above, representing the entire of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1. the number of directors is set at 1 (one) and the number of auditors at 1 (one);
2. the following person is appointed as director:

- Mrs. Irina DZHANASHIYA, born on March 3rd, 1969 in Moscow (USSR), residing at 47/37, Krylatskie Kholmy Str., Moscow 121614, Russia.

3. that FIN-CONTROLE S.A., a public limited company (société anonyme) existing under Luxembourg law, with registered office at L-1882 Luxembourg, 12 rue Guillaume Kroll, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under the number B 42.230, be appointed as statutory auditor (commissaire) of the Company;

4. that the terms of office of the members of the Board of Directors and of the statutory auditor will expire at the annual General Meeting of the Company of the year 2018; and

5. that the address of the registered office of the Company is at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the notary by her surname, name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la version française de ce qui précède:

L'an deux mil treize, le dix mai.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU

SGG S.A., ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.906,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg (le Mandataire), en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 6 mai 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («Loi sur les SPF») et par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés) et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination de «TRIKUS S.A., SPF».

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société.

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 4. Objet Social.

4.1 La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous les autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

4.2 D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi sur les SPF.

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000) représenté par trois cent dix (310) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les parts sociales ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis à l'article 3 de la loi sur les SPF.

6.2 Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi sur les Sociétés.

6.3 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même

régle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propiétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.4 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi sur les Sociétés, racheter ses propres actions.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.

7.1 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le premier mercredi du mois de juin, à 14:00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.4 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

7.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

7.6 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 8. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.

8.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sur les Sociétés sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

8.2 Chaque action donne droit à une voix.

8.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi sur les Sociétés ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

8.4 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

8.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la Société.

9.1 La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale. L'(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

9.2 Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

9.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.

10.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant le Conseil d'Administration déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs

au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

10.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

10.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

12.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 13. Signatures autorisées.

13.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou de l'Administrateur Unique ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

13.2 En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

Art. 14. Conflit d'intérêts.

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

14.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 15. Commissaire(s).

15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi sur les Sociétés, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

15.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des Bénéfices.

17.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5.3 des Statuts.

17.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

17.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés.

Art. 18. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 19. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés.

Art. 20. Droit applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi sur les SPF et la Loi sur les Sociétés.

Dispositions transitoires

- Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013.
- La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, l'Actionnaire Unique, préqualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare (i) être un investisseur éligible au sens de l'article 3 de la Loi sur les SPF et (ii) souscrire les trois cent dix (310) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions sont libérées par l'Actionnaire Unique à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente-et-un mille euros (EUR 31.000) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi sur les Sociétés et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi sur les Sociétés.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de mille cinquante euros (EUR 1.050,-).

Résolutions de l'associé unique

L'Actionnaire Unique, préqualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit, prend les résolutions suivantes:

1. le nombre des administrateurs est fixé à 1 (un) et celui des commissaires à 1 (un);
2. la personne suivante est nommée administrateur de la Société:

- Madame Irina DZHANASHIYA, née le 3 mars 1969 à Moscou (USSR), résident au 47/37 Krylatskie Kholmy Str., Moscou 121614, Russie.

3. FIN-CONTROLE S.A., une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12 rue Guillaume Kroll, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.230 est nommé commissaire de la Société;

4. le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société en 2018; et

5. le siège social de la société est fixé à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 mai 2013. LAC/2013/21994. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 23 mai 2013.

Référence de publication: 2013068023/509.

(130083314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Morton Fininvest Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 70.456.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013068450/9.

(130084069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Y Investments, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1460 Luxembourg, 48, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 177.388.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the fourteenth day of May.

Before us, Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Sycamore Luxembourg S.A., a public company limited by shares incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L - 1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under the number B 117.449, hereby represented by Mrs Laurence HEINEN, employee, residing professionally at L-2163 Luxembourg, 35 Avenue Monterey, pursuant to a proxy given under private seal in Luxembourg on the eleventh day of May two thousand and thirteen;

said proxy, after being initialed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

The appearing party has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company under the name of Y Investments which is hereby established as follows:

I. Form, Name, Duration, Registered Office

Art. 1. Form and Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of Y Investments which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended (the "Company Law"), as well as by these articles of incorporation (hereafter the «Articles») (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 3. Registered Office.

3.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

3.2. It may be transferred within the municipality by decision of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

3.3. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting of the shareholders, as the case may be, which shall be adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

3.4. Branches or other offices of the Company may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

II. Purpose of the Company

Art. 4. Purpose.

4.1. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

4.2. The purpose of the Company includes in particular the acquisition, development, sale, management and/or lease of immovable properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of equities in Luxembourg or foreign companies, having as principal object the acquisition, development, sale, management and/or lease of immovable properties.

4.3. The Company may in particular:

(i) borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt instruments or debt securities, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise except by way of a public offer;

(ii) enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Company may provide or receive credit protection to or from the swap counterparty;

(iii) in favor of its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, or any company directly or indirectly controlled by the shareholder of the Company (hereafter referred to as the «Affiliated Company»): (i) grant any assistance, advance, lend, deposit money or give credit or subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign Affiliated Company, with or without security; (ii) enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any Affiliated Company, within the limits of any applicable legal provision; and

(iv) enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its purpose;

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be carrying on a trade or to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

4.4. The Company may further act as a general or limited partner with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar corporate structures.

4.5. The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

IV. Capital and Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1. The Company's subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred and twenty five (125) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each, fully paid-in.

5.2. The share capital may be increased or reduced at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles, as the case may be.

5.3. The Company may redeem its own shares, within the limits set forth by the Company Law.

Art. 6. Shares.

6.1. All shares are in registered form and recorded in a shareholders' register in accordance with the Company Law.

6.2. The Company will recognize only one holder per share. Co-owners shall appoint a sole person to represent them towards the Company.

6.3. The Company may have one or several shareholders. The death or the dissolution of the sole shareholder shall not lead to the dissolution, liquidation or similar termination of the Company.

6.4. Each share entitles its holder to partake in the Company's assets and profits prorata to the number of outstanding shares.

6.5. Shares are freely transferable among shareholders. Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Luxembourg civil Code.

6.6. Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless a general meeting of the shareholders representing at least three-quarters of the Company's share capital shall have agreed thereto.

6.7. In the event of death, the transfer of the shares of the deceased shareholders to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required if the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

V. Management

Art. 7. Management.

7.1. The Company is managed by one or several managers appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which sets the term of its/their office. A manager does not need to be a shareholder.

7.2. A manager may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 8. Decisions of the managers.

8.1. If several managers are appointed, they shall form a board of managers.

8.2. The board of managers shall meet as often as the Company's so requires or upon request of any manager, at the place indicated in the convening notice. All the meetings of the board of managers shall take place in the Grand Duchy of Luxembourg.

8.3. The board of managers may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, in his/her/its absence, the board of managers shall, at the majority of their votes, appoint another manager as chairman pro tempore.

8.4. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the circumstances of the emergency shall be mentioned in the convening notice.

8.5. No convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the written consent of each member of the board of managers, such consent being given in original, fax or electronic mail (without electronic signature) or any other communication means. No convening notice shall be required for a meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

8.6. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy in writing, by fax or electronic mail (without electronic signature) or any other similar means of communication.

8.7. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference or other communication means allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

8.8. The board of managers can deliberate or act only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

8.9. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by two managers.

8.10. Written resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held by the board of managers. Such signatures may appear on a single document or several counterpart(s) in original or copy delivered by fax, electronic mail or any other communication means.

Art. 9. Powers of the manager(s).

9.1. All powers not expressly reserved by the Company Law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competences of the sole manager or the board of managers, as the case may be. The sole manager or the board of managers, as the case may be, shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose.

9.2. The sole manager or the board of managers, as the case may be, is authorized to delegate the daily management of the Company to one or several persons, who do not need to be managers.

9.3. Special and limited powers may be delegated by the sole manager or the board of managers, as the case may be, for determined matters and within a limited period of time to one or several persons, who do not need to be managers.

Art. 10. Representation. The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or by the joint signature of at least two managers or the signature of any person to whom a signatory power shall be delegated in accordance with article 9.2. and 9.3. of these Articles.

Art. 11. Manager's liability. A manager assumes, by reason of his mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company, provided such commitment complies with the Company Law and the Articles.

VI. Shareholding

Art. 12. Voting Rights.

12.1. Each share entitles its holder to one vote.

12.2. Each shareholder may participate in the general meeting of the shareholders irrespective of the number of shares he owns.

Art. 13. Powers.

13.1. The sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, assumes all the powers conferred to the general meeting of shareholders by the Company Law or these Articles.

13.2. The sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, may decide that the financial statements and operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, who do not need to be shareholders. They must appoint one or several statutory auditors if there is more than 25 (twenty-five) shareholders in the Company. The sole shareholder or the general meeting of shareholders shall fix their remuneration and term of their mandate.

Art. 14. Decisions of the sole shareholder.

14.1. Decisions of the sole shareholder shall be either drawn-up in writing or recorded in minutes.

14.2. Contracts entered into between the Company and the sole shareholder shall be either drawn-up in writing or recorded in minutes, except if such contracts relate to usual business operations of the Company entered into normal market conditions.

Art. 15. Decisions of the general meeting of shareholders.

15.1. Collective decisions of the shareholders may be taken either by holding a general meeting of shareholders or by written resolutions, if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25). In such event, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing. Each shareholders' signature may appear on a single or several counterpart(s), in original or copy delivered by fax, electronic mail or any other communication means.

15.2. The decisions of the general meeting of shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by a majority of shareholders owning more than half of the share capital. However, an amendment to the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

VII. Financial year, Annual accounts, Allocation of profits

Art. 16. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st January and ends on the 31 December of each year.

Art. 17. Annual accounts. Each year, with reference to the end of the Company's financial year, the Company's accounts are drawn up, and the sole manager or the board of managers, as the case may be, shall prepare an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities. The inventory and the accounts shall be available for inspection by each shareholder at the Company's registered office.

Art. 18. Allocation of profits.

18.1. The net profit of the Company is equal to the gross profit as stated in the annual accounts less the general expenses, amortization and expenses.

18.2. Each year, an amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

18.3. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company by a decision of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

18.4. Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions set forth by the Company Law.

VIII. Dissolution, Liquidation

Art. 19. Dissolution - Liquidation.

19.1. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or several liquidators who do not need to be shareholders, appointed by a decision of the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

19.2. The liquidation proceeds may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

IX. General Provisions

Art. 20. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Company Law.

Art. 21. These Articles have been drawn up in English followed by a French version. In the event of discrepancy between the English and the French version, the English version shall prevail.

Subscription and Payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appeared party has subscribed and fully paid up the following shares:

Subscriber	Number of shares	Aggregate- subscription price (EUR)	Payment (EUR)
Sycamore Luxembourg S.A.	125	EUR 12,500.00	EUR 12,500.00
Total:	125	EUR 12,500.00	EUR 12,500.00

Evidence of the payment of the total subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.00).

Extraordinary General Meeting

The sole shareholder has immediately taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at L-1460 Luxembourg, 48, rue d'Eich.
2. The following persons are appointed as managers of the Company and shall be members of the Board of Managers of the Company for an undetermined period of time:
 - Milène BELEM, born in Samuel (Portugal) on 13 August 1985, residing professionally in L-1460 Luxembourg 48, rue d'Eich;
 - Pascal BRUZZESE, born in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) on 7 April 1966, residing professionally in L-1460 Luxembourg, 48, rue d'Eich; and
 - Fabien WANNER, born in Bern (Switzerland) on 18 July 1977, residing professionally in 11, Cours de Rive, 1204 Geneva, Switzerland.

3. by exception to Article 16 of these Articles, the first accounting year shall start at the day of incorporation of the Company and end on 31 December 2013

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatorzième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Sycamore Luxembourg S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.449, ici représentée par Mme Laurence HEINEN, salariée, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 35 Avenue Monterey, selon les termes d'une procuration sous seing privé délivrée à Luxembourg le onzième jour du mois de mai deux mille treize.

Ladite procuration, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire de la comparante] et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée sous le nom Y Investments qui est constituée comme suit:

I. Forme Juridique, Dénomination Sociale, Durée, Siège Social

Art. 1^{er}. Forme Juridique et Dénomination Sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Y Investments qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales telle qu'amendée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts») (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Siège social.

3.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

3.2. Il peut être transféré dans les limites de la commune par simple décision du gérant unique, ou du conseil de gérance, le cas échéant.

3.3 Il peut être transféré en tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'associé unique, ou le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

3.4. Il pourra être établi des succursales ou établissements de la Société à Luxembourg ou à l'étranger par décision du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

II. Objet social

Art. 4. Objet Social.

4.1. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, d'instruments de dettes et de valeurs mobilières de toute nature et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des participations dans des sociétés en commandite ou partenariats.

4.2. L'objet de la Société inclus, plus particulièrement l'acquisition, le développement, la vente, la gestion et /ou la location de propriétés immobilières au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations immobilières, en ce compris la détention, directe ou indirecte, de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ayant pour objet principal l'acquisition, le développement, la vente, la gestion et /ou la location de propriétés immobilières.

4.3. La Société peut en particulier:

(i) conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dette ou titres de dette, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

(ii) conclure toute forme de contrats de dérivés de crédit tels que, mais sans que cela ne soit limitatif, des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contrepartie ou bénéficiera d'une protection de cette dernière;

(iii) en faveur de ses filiales ou à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou toute autre société contrôlée directement ou indirectement par l'associé de la Société (ci-après «Sociétés Affiliées»): (i) avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à, ou de souscrire à, ou acquérir tous instruments de dette, émis par une Société Affiliée luxembourgeoise ou étrangère avec ou sans gage, (ii) accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Affiliées dans les limites autorisées par toute disposition légale applicable; et

(iv) conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation en relation avec son objet;

étant entendu que la Société ne conclura aucune transaction qui pourrait l'engager dans une activité qui constituerait une activité réglementée du secteur financier.

4.4. La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

4.5. La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

III. Capital Social et Parts Sociales

Art. 5. Capital Social.

5.1. Le capital social souscrit de la Société s'élève à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou diminué à tout moment par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés, prise dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

5.3. La Société peut racheter ses propres parts sociales, dans les limites fixées par la Loi.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Toutes les parts sociales sont nominatives et enregistrées dans un registre des associés conformément à la Loi.

6.2. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Les copropriétaires indivis sont tenus de nommer une seule personne pour se faire représenter auprès de la Société.

6.3. La Société peut avoir un ou plusieurs associés. Le décès ou la dissolution de l'associé unique n'entraînera pas la dissolution, liquidation ou tout autre événement similaire mettant un terme à la Société.

6.4 Chaque part sociale donne droit à son propriétaire à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.5. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les transferts de parts sociales doivent être actés par acte authentique ou par acte sous seing privé. Les cessions de parts sociales ne sont opposables à la Société ou aux tiers qu'après qu'elles aient été notifiées à la Société ou acceptées par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

6.6. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

6.7. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément préalable de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social. Le consentement n'est cependant pas requis lorsque les parts sont transmises à des ascendants, descendants, ou au conjoint survivant.

IV. Gestion

Art. 7. Gestion.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, laquelle fixera la durée de son/leur mandat. Un gérant ne doit pas nécessairement être un associé.

7.2. Tout gérant est révocable à tout moment, avec ou sans cause, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Décisions des gérants.

8.1. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance.

8.2. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur demande de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Toute réunion du conseil de gérance aura lieu au Grand-Duché de Luxembourg.

8.3. Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président. Il peut aussi désigner un secrétaire, qui ne doit pas être gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Le président présidera toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance désignera, à la majorité des votes, un autre gérant comme président intérimaire.

8.4. Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans la convocation.

8.5. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite par l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit en original, par fax ou courrier électronique (sans signature électronique) ou par tout autre moyen de communication. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si le lieu et l'endroit de la réunion ont été fixés au préalable par décision du conseil de gérance.

8.6. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant en tant que mandataire en original, par fax ou courrier électronique (sans signature électronique) ou par tout autre moyen de communication.

8.7. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion.

8.8. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

8.9. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par deux gérants.

8.10. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, délivrées en original ou en copie par fax, courrier électronique ou tout autre moyen de télécommunications.

Art. 9. Pouvoirs du/des gérant(s).

9.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, selon le cas. Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

9.2. Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, est autorisé à déléguer la gestion journalière de la Société à une ou plusieurs personnes, gérant ou non.

9.3. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques et pour une durée limitée peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, gérant ou non, par le gérant unique ou par le conseil de gérance selon le cas.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 9.2. et 9.3 des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Un gérant ne contracte, à raison de son mandat, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est pris en conformité avec la Loi et les Statuts.

V. Associés

Art. 12. Droits de Vote.

12.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une voix.

12.2. Chaque associé peut participer à l'assemblée générale des associés quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

Art. 13. Pouvoirs.

13.1. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, exercent tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés.

13.2. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, peut décider que les états financiers et les activités de la Société seront supervisés par un ou plusieurs commissaires aux comptes, qui ne doivent pas nécessairement être associés. Ils doivent nommer un ou plusieurs commissaires aux comptes si la Société compte plus de 25 (vingt-cinq) associés. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, détermine leur rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 14. Décisions de l'associé unique.

14.1. Les décisions de l'associé unique seront soit prises par écrit soit consignées dans un procès-verbal.

14.2. Les contrats conclus entre la Société et l'associé unique doivent être passés par écrit ou consignés dans un procès-verbal, sauf le cas où ces contrats concernent des opérations courantes de la Société conclues à des conditions normales de marché.

Art. 15. Décisions de l'assemblée générale des associés.

15.1. Les décisions collectives des associés peuvent être prises soit par la tenue d'une assemblée générale des associés, soit par résolutions écrites, si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En pareille hypothèse, chaque associé recevra le texte précis des résolutions ou décisions à adopter et exprimera son vote par écrit. La signature de chaque associé pourra être apposée sur un seul document ou sur plusieurs copies délivrées en original ou par fax, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication.

15.2. Les décisions de l'assemblée générale des associés ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées à la majorité des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

VI. Exercice social, Comptes annuels, Répartition des bénéfices

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année à la date à laquelle les comptes sont arrêtés, le gérant unique ou le conseil de gérance, selon le cas, dresse les comptes annuels et un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. L'inventaire et le bilan seront disponibles pour inspection par tout associé au siège social.

Art. 18. Répartition des bénéfices.

18.1. Le bénéfice net de la Société correspond au résultat brut tel que déterminé dans les comptes annuels au compte de résultats, diminué des frais généraux, amortissements et dépenses.

18.2. Chaque année, il est prélevé sur le bénéfice net de l'exercice cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

18.3. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun dans la Société par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

18.4. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués conformément aux conditions prévues dans la Loi.

VII. Dissolution, Liquidation

Art. 19. Dissolution - Liquidation.

19.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale des associés, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

19.2. Les produits de la liquidation de la Société seront distribués aux associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

VIII. Dispositions générales

Art. 20. Tout ce qui n'est pas réglé par les Statuts sera réglé conformément à la Loi.

Art. 21. Les Statuts sont rédigés en anglais suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dispositions Transitoires

Le premier exercice social débutera à la date de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2013.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ayant été ainsi déterminés par la partie comparante, la partie comparante a entièrement souscrit et libéré les parts sociales suivantes:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Prix de souscription total (EUR)	Paiement (EUR)
Sycamore Luxembourg S.A.	125	12.500,-	12.500,-
Total:	125	12.500,-	12.500,-

La preuve du paiement du prix total de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont évalués à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique a immédiatement pris les décisions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à L-1460 Luxembourg, 48, rue d'Eich.
2. Les personnes suivantes sont nommées comme gérant de la Société et seront membres du Conseil de Gérance pour une durée indéterminée:
 - Milène BELEM, née à Samuel (Portugal), le 13 août 1985, résidant professionnellement à L-1460 Luxembourg, 48, Rue d'Eich,;
 - Pascal BRUZZESE, né à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), le 7 avril 1966, résidant professionnellement à L-1460 Luxembourg, 48, Rue d'Eich; et
 - Fabien WANNIER, né à Berne (Suisse), le 18 juillet 1977, résidant professionnellement au 11, Cours de Rive, 1204 Genève, Suisse.

3. Par exception aux dispositions de l'article 16 des présents Statuts, le premier exercice social commencera à la date de constitution pour se terminer le 31 décembre 2013.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Heinen, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 mai 2013. Relation: LAC/2013/22718. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 24 mai 2013.

Référence de publication: 2013068048/461.

(130083110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

4IP Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 123.988.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 6 mai 2013 a décidé:

1- de renouveler le mandat des administrateurs suivants pour une durée de six ans:

- Monsieur Jan Eckert ayant son adresse professionnelle à Löwenstrasse 3, CH -8022 Zurich (Suisse); et
- Monsieur Yves Wagner ayant son adresse professionnelle à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg (Luxembourg).

Le conseil d'administration de la Société est composé de la manière suivante:

- Madame Claudia Floyd ayant son adresse professionnelle à Löwenstrasse 3, CH-8022 Zurich (Suisse);
- Monsieur Jan Eckert ayant son adresse professionnelle à Löwenstrasse 3, CH -8022 Zurich (Suisse); et
- Monsieur Yves Wagner ayant son adresse professionnelle à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg (Luxembourg).

2- de renouveler le mandat de:

KPMG, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

comme réviseur d'entreprises agréé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui devra statuer sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013.

Pour 4IP Fund Management S.A.

Société anonyme

RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2013068052/23.

(130083182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Mawashi Geri S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 32.114.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2013.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2013068458/11.

(130084711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Mowilux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9544 Wiltz, 2B, rue Hannelanst.

R.C.S. Luxembourg B 104.043.

Der Jahresabschluss vom 31/12/2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Arbo S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2013068475/11.

(130084236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.
